

Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE de 2012

Déclaration canadienne à la séance de travail 14 :

Tolérance et non-discrimination II :

Examen de la mise en œuvre des engagements au regard de la promotion du respect et de la compréhension mutuels

Le mercredi 3 octobre 2012

Madame la Modératrice,

Le Canada salue l'action de l'OSCE face à la discrimination et il encourage les États participants à lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle.

Notre pays demeure profondément préoccupé de ce que des citoyens, dans la région de l'OSCE, sont victimes de nombreuses violations en raison de leur orientation sexuelle apparente ou réelle. Ces violations peuvent prendre la forme d'une violence et d'une haine extrêmes. Le fait que cette question ait récemment suscité une attention et un dialogue accrus rappelle la nécessité et l'importance que tous les États participants respectent les droits humains de toutes les personnes, y compris les gais et les lesbiennes.

Comme le ministre canadien des Affaires étrangères, M. John Baird, l'a souligné lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE de décembre dernier : « Nous devons prendre des mesures pour que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle soit interdite par la loi. Il est inacceptable que des personnes, dans la région de l'OSCE, soient encore agressées et emprisonnées simplement en raison de leur orientation sexuelle. »

Qui plus est, la menace ou l'utilisation de sanctions pénales, en raison de l'orientation sexuelle d'une personne, constitue une atteinte à la dignité humaine.

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Le Canada plaide en faveur du respect des droits humains et il prend des positions fondées sur ses principes sur des questions importantes, de façon à promouvoir la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit dans le monde.

Malheureusement, plusieurs États participants appliquent encore des lois rétrogrades, qui visent à punir l'homosexualité et la criminalisent. Dans certains pays, ces lois constituent des vestiges d'une époque révolue; dans d'autres, elles sont appliquées activement. Or, la criminalisation de l'homosexualité est contraire au respect des droits de la personne, l'une des valeurs fondamentales de l'OSCE. Nous exhortons tous les États participants à respecter les engagements pris à l'OSCE. Nous sommes également profondément préoccupés par les crimes

haineux perpétrés contre des citoyens de la région de l'OSCE, et nous demandons instamment à toutes les autorités nationales de procéder à des enquêtes rapides et rigoureuses sur ces affaires. Les responsables de ces crimes doivent rendre compte de leurs actes.

Le Canada souscrit aux efforts visant à dépénaliser l'homosexualité et à réprimer la violence contre les personnes en raison de leur sexualité. Nous sommes déterminés à collaborer avec d'autres pays afin de promouvoir et de protéger les droits de tous les citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Nous demandons à tous les États participants de prendre les dispositions nécessaires pour que l'orientation sexuelle ne fasse plus jamais l'objet de sanctions pénales et, en particulier, qu'elle ne donne plus lieu à l'exécution, l'arrestation ou la détention de personnes.

Nous sommes fermement convaincus qu'il incombe à l'État de protéger ses citoyens et de veiller à ce que les personnes différentes par leur sexe, leur sexualité ou leur foi soient acceptées dans leur société.

Enfin, j'appelle votre attention sur l'engagement politique et moral commun à tous les États participants, depuis l'adoption du Document de Copenhague (c.-à-d. paragraphe 5.9), en l'occurrence que :

« Tous les individus sont égaux devant la loi et ont droit sans aucune discrimination à une protection égale de la loi. À cet égard, la loi interdit toute discrimination et garantit à toutes les personnes une protection égale et effective contre toute discrimination, quels qu'en soient les motifs ».

Merci.